

EXAMEN BREVET DE CONDUITE RESTREINT ET GENERAL - 17 NOVEMBRE 2007

Remarque:

vous

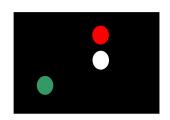
La mention « <u>CEVNI</u> » a trait à la réglementation européenne et correspond avec le règlement général de police pour la navigation sur les eaux intérieures du Royaume. La mention « <u>SIGNI</u> » a trait aux prescriptions européennes en matière de signalisation sur les eaux intérieures

1. Quelle est la signification de la combinaison des panneaux suivants (CEVNI)? A. émettez un son prolongé B. obligation de s'arrêter devant le panneau C. obligation d'émettre un signal sonore, par visibilité réduite 2. Ce panneau signifie (CEVNI)? A. recommandation de naviguer dans le sens de la flèche B. obligation de naviguer dans le sens de la flèche C. navigation à sens unique 3. Quelle signifie ce panneau (CEVNI)? A. interdit aux embarcations de plaisance B. interdit aux planches à voile C. interdit aux bateaux à voile 4. Quelle est la signification de ce panneau (CEVNI) ? A. tirant d'air limité B. profondeur d'eau limitée C. fin de séparation de deux voies navigables 5. Que signifie le signal suivant (CEVNI)? A. des restrictions sont imposées à la navigation –renseignez-

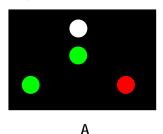
www.mobilit.fgov.be

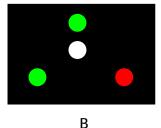
B. interdiction de passage pour tous les bateauxC. obligation d'observer une vigilance particulière

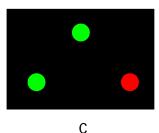
- 6. Ce sont les feux de (CEVNI):
 - vue par tribord d'un bateau dont la capacité de manœuvre est restreinte
 - B. vue par tribord d'un bateau qui veut être protégé contre des remous gênants
 - C. vue par tribord d'un bateau du service de pilotage



7. Quelle combinaison de feux est visible par devant d'un bac naviguant librement la nuit (CEVNI) ?

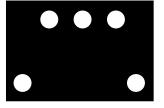






8 La nuit, vous voyez une embarcation montrant les feux blancs suivants (CEVNI) :

- A. d'une formation à couple, vu de l'arrière
- B. d'un convoi poussé, vu de l'avant
- C. d'un convoi poussé, vu de l'arrière



- 9. La nuit, vous apercevez le feu rouge suivant (vu latérale côté bâbord) (CEVNI). Il s'agit :
 - A. d'une menue embarcation motorisée
 - B. d'un grand bateau à voile
 - C. d'une menue embarcation à voiles

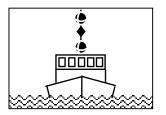


- 10. Une menue embarcation X et un grand bateau Y suivent des routes qui se croisent. Aucun des bateaux ne suit le côte du chenal à tribord. Qui est prioritaire (CEVNI) ?
 - A. le grand bateau
 - B. la menue embarcation (elle vient de droite)
 - C. le bateau qui navigue le plus vite





- Un bateau montre un ballon noir, un bicône noir et un ballon noir perpendiculairement l'un au-dessus de l'autre. Il s'agit (CEVNI):
 - A. d'un bateau de pêche
 - B. d'un navire incapable de manœuvrer
 - C. d'un navire dont la capacité de manœuvre est restreinte



- 12. En règle générale, un bateau peut-il se laisser emporter par le courant sans utiliser un quelconque moyen de propulsion (CEVNI) ?
 - A. oui
 - B. nor
 - C. uniquement si c'est possible sans aucune gêne pour la navigation



- 13. Un grand bateau remorqué porte comme signal de jour (CEVNI) :
 - A. un ballon jaune
 - B. un ballon vert
 - C. un ballon noir
- 14. Quel signal sonore peut-on émettre comme signal de détresse (CEVNI) ?
 - A. une série de sons brefs
 - B. des sons prolongés répétés
 - C. un son prolongé toutes les minutes
- 15. Deux bateaux se rencontrent (se rapprochent l'un de l'autre en sens opposé). En réponse au signal sonore du premier bateau, le deuxième bateau répond avec <u>une série de sons courts très brefs</u>. Quelle est la signification d'une série de sons très brefs (CEVNI) ?
 - A. je suis incapable de manœuvrer
 - B. d'accord, passer à tribord
 - C. non, vous ne pouvez pas passer à tribord
- 16. Un feu blanc de type Q (3) 10 s indique quelle marque cardinale (SIGNI) ?
 - A. le nord
 - B. l'est
 - C. l'ouest
- 17. Dans le système de balisage cardinal SIGNI, la bouée qui indique que les eaux saines se trouvent à l'est, a les couleurs suivantes :
 - A. jaune au-dessus, noir en dessous
 - B. rouge au-dessus, vert en dessous
 - C. noir au-dessus, iaune au milieu, noir en dessous
- 18. Une menue embarcation en stationnement doit montrer de nuit (CEVNI) :
 - A. deux feux blancs visibles sur tout l'horizon
 - B. un feu rouge à bâbord et un feu vert à tribord
 - C. un feu blanc visible sur tout l'horizon
- 19. En ce qui concerne la hauteur à bord d'un bateau, le réflecteur radar doit être placé :
 - A. aussi loin que possible vers l'arrière du bateau, à au moins quatre mètres du mât
 - B. aussi loin que possible vers l'avant du bateau, à au moins quatre mètres du mât
 - C. aussi haut que possible, à au moins quatre mètres au-dessus du niveau de l'eau
- 20. Qu'entend-t-on par feu du type D?
 - A. un feu de métal
 - B. un feu de l'appareillage électrique ou à proximité de celui-ci
 - C. un feu de matières liquides

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR L'OBTENTION DU BREVET DE CONDUITE GENERAL

REGLEMENT INTERNATIONAL POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER

- 21. Par la visibilité réduite, vous entendez le signal sonore (un son prolongé suivi de deux sons brefs)
 Il s'agit :
- _____

- A. d'un navire remorqué
- B. d'un bateau-pilote en service de pilotage
- C. d'un navire à voile
- 22. Un navire montre de jour une marque cylindrique. Il s'agit :
 - A. d'un bateau-pilote
 - B. d'un navire de pêche (pas de pêche au chalut)
 - C. d'un navire handicapé dans ses manœuvres par son tirant d'eau
- 23. Le feu tricolore (feux de côté et un feu de poupe réunis en un fanal combiné) au sommet ou à la partie supérieure du mât, peut être montré :
 - A. par tous les navires à voile
 - B. par les navires à voile de longueur inférieure à 20 mètres
 - C. uniquement par les navires à voile de longueur inférieure à 12 mètres
- 24. Lorsque deux navires dont les routes se croisent de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage, le navire qui voit l'autre navire sur tribord doit s'écarter de la route de celui-ci.

Cette règle vaut :

- A. pour touts les navires
- B. uniquement entre navires à voile
- C. uniquement entre les navires à propulsion mécanique
- 25. Tout navire doit assurer une veille visuelle :
 - A. la nuit
 - B. en cas de visibilité réduite (brouillard)
 - C. en permanence

REGLEMENT DE NAVIGATION DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 26. Les conduites flottantes susceptibles de gêner la navigation doivent être marquées sur toute leur longueur :
 - A. par des feux blancs visibles de tous les côtés
 - B. par des feux jaunes visibles de tous les côtés
 - C. par des feux rouges visibles de tous les côtés

- 27. Que signifie l'expression « virer en contre-courant »?
 - A. changer de cap dans le sens du chenal à la sortie d'un port
 - B. le bateau faisant route à contre-courant vire de bord afin de naviguer dans le sens du courant
 - C. naviguer dans la direction de l'endroit le plus profond du chenal
- 28. Un bateau montre un feu bleu scintillant. Si deux ou plusieurs de ces bateaux montrent ce feu bleu scintillant, cela signifie que dans la zone située entre ces bateaux :
 - A. seule la navigation lente est autorisée
 - B. le transport de marchandises est autorisé mais pas la navigation de plaisance
 - C. toute navigation est interdite

REGLEMENT DE POLICE DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 29. Est-ce qu'il est permis de pratiquer le ski nautique dans le chenal de l'Escaut maritime inférieur ?
 - A. oui
 - B. non
 - C. oui, mais uniquement durant le week-end
- 30. Les bateaux amarrés peuvent-ils mouiller l'ancre du côté de la voie navigable ?
 - A. oui
 - B. non
 - C. oui, après accord des autorités

1	A	В	С	11	Α	В	C	21	Α	В	C
2	А	В	С	12	Α	В	С	22	Α	В	C
3	A	В	С	13	Α	В	С	23	Α	В	С
4	A	В	С	14	Α	В	С	24	Α	В	C
5	Α	В	С	15	Α	В	C	25	Α	В	C
6	Α	В	С	16	Α	В	С	26	Α	В	С
7	A	В	С	17	Α	В	C	27	Α	В	С
8	Α	В	C	18	Α	В	C	28	Α	В	C
9	A	В	C	19	Α	В	C	29	Α	В	С
10	Α	В	С	20	Α	В	С	30	Α	В	С